

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 NOVEMBRE 2023

PROCES-VERBAL

L'an 2023, le 8 Novembre à 20h30, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA FORET s'est réuni à la Mairie de Neuville-aux-Bois, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DESCHAMPS Jean-François, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 01/11/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège le 01/11/2023.

Présents : M. DESCHAMPS Jean-François, Président, Mme AGUENIER Maryse, M. BRIE Bertrand, Mme CHAMBLET Christine, M. DAUVILLIER Daniel, M. DESLANDES Roger, Mme ENGELRIC BERRUET Denyse, Mme ETIENNE Christelle, Mme GALVAO Estelle, M. HARDOUIN Patrick, M. LAFFORGUE Bernard, M. LANSON Jean-Paul, M. LE GOFF Christophe, M. LEGUET Thierry, M. LOISEAU Dominique, Mme MAROIS Isabelle, Mme MARTIN Marie-Noëlle, M. MARTINEZ Guillaume, M. MASSEIN Christian, M. PEPION Aymeric, Mme POUSSE Corinne, Mme ROUX Sylvie, M. VAN BELLE Jacques

Absents : Excusés ayant donné procuration : Mme BAUDU Karine à M. DAUVILLIER Daniel, M. MACE Yves à Mme AGUENIER Maryse, Mme RENIMEL Isabelle à M. PEPION Aymeric

Excusés : Mme JOHANET-FOURAGE Marlene, M. ROBERT Pierre-Yves, Mme VAPPEREAU Julia

A été nommée secrétaire : Mme CHAMBLET Christine

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé.

Marchés publics

1) Election des membres de la CDSP

Suite au dernier conseil communautaire, il est proposé de voter pour désigner la composition de la commission de délégation de service public. Une liste a été déposée.

Nom	Prénom	Qualité
MAROIS	Isabelle	Titulaire
LANSON	Jean-Paul	Titulaire
MASSEIN	Christian	Titulaire
LOISEAU	Dominique	Titulaire
PEPION	Aymeric	Titulaire

Nom	Prénom	Qualité
JOHANET-FOURAGE	Marlène	Suppléant
HARDOUIN	Patrick	Suppléant
BAUDU	Karine	Suppléante
DESLANDES	Roger	Suppléant
LE GOFF	Christophe	Suppléant

La liste présentée obtient l'unanimité des voix.

2) Attribution des lots marché de travaux accueil de loisirs à Loury

La Commission d'Examen des Offres propose de retenir les sociétés suivantes pour les travaux de rénovation et d'extension de l'accueil de loisirs à Loury :

Lots		Classement après analyse des prix	Montants entreprises proposées	Montants entreprises proposées + PSE
1	Gros Œuvre	JALICON	309 747,75 €	336 393,25 €
2	charpente	JAHIER ET FILS	99 881,20 €	105 747,40 €
3	couverture	SARL ALEGRE	63 773,75 €	63 773,75 €
4	Menuiserie Ext	HEAU	115 124,35 €	125 243,35 €
5	Plâtrerie	DELARUE	108 000,00 €	127 863,64 €
6	Menuiserie Int	DELARUE	46 500,00 €	53 861,96 €
7	Revêtement sol	SOLTECHNIC	48 494,22 €	48 494,22 €
8	Peinture	LEROY SEB DECO	17 239,11 €	17 239,11 €
9	VRD	BEAUCE SOLOGNE TRAVAUX PUBLICS	163 054,00 €	163 054,00 €
10	Elec	CEGELEC	68 400,00 €	68 400,00 €
11	Plomberie	BOUHOURS	92 000,00 €	92 000,00 €
			1 132 214,38 €	1 202 070,68 €

1	JALICON	PSE N°2: reprise des ouvrages briques	9 568,00
		PSE N°3: reprise des ouvrages pierre	17 077,50
2	JAHIER ET FILS	PSE N°6 : local rangement	5 866,20
4	HEAU	PSE N°12 : stores motorisés	4 224,00
		Variante plus-value pour 9 menuiseries Alu	5 895,00
5	DELARUE	PSE N°8 : isolation laine de bois	11 738,91
		PSE N°9 : isolation cloisons et contrecloison en laine de bois	8 124,73
6	DELARUE	PSE N°10 : meubles à chaussures	7 361,96

Monsieur Aymeric Pépion présente l'intérêt des Prestations Supplémentaires Eventuelles qu'il est proposé de retenir.

Monsieur Christophe Le Goff informe l'assemblée que la commune de Loury va engager très prochainement les travaux de rénovation de la maison des associations adjacente qui seront conduits par le même architecte, ce qui permettra de rechercher une unité d'ensemble.

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité, Monsieur le Président, à signer les marchés avec les sociétés sélectionnées par la commission d'examen des offres.

Cycle de l'eau

3) Rapport d'activités 2022 eau et assainissement

Les rapports d'activités 2022 eau, assainissement et assainissement non collectif sont présentés par la responsable du cycle de l'eau.

Le conseil communautaire approuve les rapports d'activités 2022.

Finances :

4) Admission en non-valeur et créances éteintes

Conformément à l'instruction codificatrice n°11-022-MO du 16 décembre 2011 relative au recouvrement des recettes publiques des collectivités territoriales, et en application de l'article 55 de la loi de finances rectificative 2010, le comptable public dispose de moyens amiables et contentieux à l'encontre des tiers débiteurs de la communauté de communes.

Lorsque le comptable public, après avoir utilisé tous les moyens de poursuite, n'a pu mener à son terme le recouvrement des sommes dues, il est fondé à demander à la collectivité l'admission en non-valeur des sommes non recouvrées. L'admission en non-valeur est votée par l'Assemblée délibérante.

Cette procédure correspond à un apurement comptable se traduisant par une charge au compte 654.

L'admission en non-valeur peut procéder de créances irrécouvrables ou de créances éteintes :

- L'admission en non-valeur des créances irrécouvrables (pour insolvabilité, départ sans laisser d'adresse, décès, absence d'héritier, montant inférieur au seuil de recouvrement) ne décharge pas le comptable public de son devoir de poursuite de recouvrement
- La créance éteinte faisant suite à une décision juridique s'impose à la collectivité et s'oppose à toute action en recouvrement par le comptable public.

Cette situation résulte des trois cas suivants :

- Jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actifs (art L643-11 du code de commerce)
- Décision du tribunal d'instance, de rendre exécutoire une recommandation de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (art L.322-5 du code de la consommation)
- Lors du prononcé de la clôture pour insuffisance d'actif d'une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (art L.332-9 du code de la consommation)

Dans ce cadre, il est proposé au conseil communautaire d'admettre en non-valeur :

- 1) Au titre des créances irrécouvrables (compte 6541) :
 - o 283.53 € sur le budget eau autonome,
 - o 64.10€ sur le budget assainissement autonome.

- 2) Au titre des créances éteintes (compte 6542) :
- o 3 432.06 € sur le budget eau autonome,
 - o 2 009.35 € sur le budget assainissement autonome.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité ces admissions en non-valeur.

5) Décision modificative

Le contrat de DSP signé avec la société SUEZ permet de récupérer la TVA payée par la CCF sur les dépenses d'investissement. Dans ce cadre, la CCF a émis un titre de recettes portant sur la TVA payée en 2021 et 2022 pour un montant de 37 651.30 € au compte 2762 (créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.).

Le service de gestion comptable de Pithiviers a informé les services de la CCF que parallèlement à cette opération, il convient de constater la créance par une écriture d'ordre s'équilibrant en dépenses (compte 2762) et en recettes (compte 2313). Ces crédits n'ayant pas été prévus au budget, une décision modificative est nécessaire pour régulariser la situation et passer les écritures.

Ainsi, le projet de DM serait le suivant :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2762-911 : Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.		37 651.30 €		
R-2313-911 : Constructions				37 651.30 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales		37 651.30 €		37 651.30 €
TOTAL INVESTISSEMENT	0.00 €	37 651.30 €	0.00 €	37 651.30 €
TOTAL GENERAL		37 651.30 €		37 651.30 €

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, cette décision modificative.

6) Fusion des budgets annexes

Monsieur le Président explique que ce point à l'ordre du jour ne doit pas être étudié lors de ce conseil en raison d'une interrogation relative à la gestion différenciée de la TVA des budgets à fusionner.

7) Demandes de subvention au conseil départemental

- Réhabilitation des réseaux d'assainissement / demande de subvention Conseil Départemental

Pour rappel, des travaux d'étanchéité des réseaux d'assainissement de Neuville-aux-Bois ont été réalisés fin 2022. Ceux-ci avaient été inscrits dans le contrat départemental de soutien aux projets structurants du territoire de la Communauté de Communes de la Forêt.

Le plan de financement serait le suivant :

dépenses	montant HT	recettes	Montant	%
Travaux	129 940	Autofinancement	25 988	20%
		Subventions	103 952	80%
		Etat – DETR	38 982	30%
		Conseil départemental	64 970	50%
TOTAL	129 940	TOTAL	129 940	100%

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le plan de financement tel que présenté ci –dessus et autorise le Président de la CCF à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Président du Conseil Départemental du Loiret.

➤ Objet : Travaux de rénovation extension de l'accueil de loisirs de Loury

La CCF a lancé la consultation pour les travaux de rénovation et d'extension de l'accueil de loisirs de Loury. Suite à l'analyse des offres, le coût des travaux s'établit à 1 202 070 € HT, pour un coût global d'opération de 1 372 119 € HT.

Le plan de financement serait alors le suivant :

COUT DU PROJET			FINANCEMENT			
Date d'actualisation	sept-23		Date d'actualisation	sept-23		
Type dépenses	Montant HT	avec PSE	Type recette	Montant	avec PSE	
Travaux	1 132 214	1 202 070	Autofinancement dont prêt	291 262	351 059	22,52%
Architecte Maître Œuvre 7,8%	88 313	93 761	Prêts	64 666	68 606	
Bureau de contrôle	5 545	5 545	- CAF	64 666	68 606	
Relevé topo	3 990	3 990	Subventions publiques	992 059	1 011 060	
SPS	2 919	2 919	CD45 (contrat département des projets structurants)	380 051	380 051	29%
Diagnostic amiante	1 380	1 380	Conseil Régional (CRST)	247 342	262 403	19,12%
Diagnostic énergétique	2 350	2 350	Etat – DETR	-	-	
			Etat- Fonds Vert pour la partie rénovation	300 000	300 000	23,20%
			Subv Caf	64 666	68 606	5,00%
			Autres subventions	10 000	10 000	
			CEE	10 000	10 000	0,77%
Aléas révisions 5%	56 611	60 104				
TOTAL	1 293 321	1 372 119	TOTAL	1 293 321	1 372 119	

Monsieur Bertrand Brie indique que les CEE peuvent venir abonder le financement au-delà du plafond des 80% d'aide.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le plan de financement tel que présenté ci –dessus et autorise Monsieur le Président à solliciter une subvention.

Monsieur le Président demande l'autorisation d'ajouter une demande de subvention auprès du conseil général pour le financement des travaux d'eaux pluviales.

➤ Objet : Traitement des eaux pluviales / demande de subvention Conseil Départemental

Pour rappel, le contrat départemental de soutien aux projets structurants du territoire de la Communauté de Communes de la Forêt prévoit notamment une aide de 217 050 € pour des travaux liés au traitement des eaux pluviales. Une première demande avait été attribuée pour un montant de 105 500 € pour le redimensionnement d'un réseau d'eaux pluviales et la création d'un réseau complémentaire de collecte des eaux à Vennechy.

Il reste ainsi un montant de 111 550 € de subventions à solliciter sur ce type de travaux.

Ainsi, il est proposé de solliciter l'aide du conseil département sur les travaux suivants :

dépenses	planning	montant HT	recettes	Montant	%
Villereau - création d'un réseau d'eau pluviale	2021	35 041	Autofinancement	206 534	63%
Rebréchien - création d'une tranchée drainante rue des écoles	2023	28 349	Subventions	123 295	37%
Neuville - mise en place de la télégestion et remplacement d'une pompe	2023	23 533	Conseil départemental	111 550	34%
Loury - création d'un réseau EP rue de la croix des Forgerons	2023	144 490	Fonds de concours Villereau	11 745	4%
Loury -réfection du réseau pluvial de la rue toulouse Lautrec	2024/25	98 416			
TOTAL		329 829	TOTAL	329 829	100%

Messieurs Lafforgue et Le Goff s'interrogent sur le contenu des travaux sur Loury pour lesquels ils ne sont pas au courant.

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le plan de financement tel que présenté ci-dessus et autorise le Président de la CCF à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Président du Conseil Départemental du Loiret.

Service à la population

8) Rapport d'activités Aquanova saison 2023

Monsieur Thierry Leguet présente le rapport d'activités du centre Aquanova pour l'année 2023.

L'activité est en forte baisse en raison principalement de la météo peu favorable.

Monsieur Dominique Loiseau : *Avons-nous eu des problèmes de recrutement ?*

Monsieur Thierry Leguet : *Nous avons réussi à former une équipe complète sans recourir à des intérimaires.*

Monsieur Christophe Le Goff : *Pourrions-nous avoir le détail de l'origine géographique des usagers ?*

Monsieur Thierry Leguet : *Nous avons un premier niveau d'information, résidents Communauté de Communes et hors Communauté de Communes. Les agents d'accueil ont recensé de manière plus fine mais uniquement sur 2 jours. Nous essaierons à l'avenir de faire ce recensement.*

Monsieur le Président : *Le coût de cet équipement est important lorsqu'on le rapporte au nombre d'usagers. Cette année cela se monte à 30€ par baigneur quand les années précédentes nous étions à 9 €.*

Monsieur Aymeric Pépion : *On peut remercier le personnel qui s'est adapté à la météo et a accepté de mettre en place des horaires flexibles.*

Monsieur Roger Deslandes : *Je vous remercie pour ce travail de présentation. C'était une attente des élus de bénéficier d'éléments chiffrés sur cet équipement.*

9) Calendrier d'ouverture des accueils de loisirs

Sur la base de l'évolution de fréquentation constatée durant l'été 2023, confirmant une tendance générale à la hausse, les membres de la commission services à la population proposent de valider le calendrier prévisionnel d'ouverture des accueils de loisirs vacances 2023/2024 suivant, identique au calendrier de l'année 2022/2023, avec un rappel du nombre minimum d'enfants inscrits pour maintenir l'ouverture d'un site :

	Vacances	Semaines	Période d'inscription	Arnières-le-Marché	Loury	Neuville	Robriéchon	Crainou	Vernecy	Saint-Lyé-la-Forêt	
2023	Coursaint	1	23/10/2023 27/10/2023	du 06/09/2023	ouvert *	ouvert *	ouvert *	ouvert *	ouvert *	fermé	fermé
		2	30/10/2023 03/11/2023	au 27/09/2023	fermé	fermé	ouvert *	fermé	ouvert *	ouvert *	ouvert
	Noël	1	26/12/2023 29/12/2023	du 08/11/2023	fermé	fermé	fermé	fermé	fermé	fermé	fermé
		2	02/01/2024 05/01/2024	au 29/11/2023	fermé	fermé	ouvert *	fermé	fermé	ouvert *	fermé
2024	Hiver	1	26/02/2024 01/03/2024	du 10/01/2024	ouvert *	ouvert *	ouvert *	fermé	fermé	ouvert *	fermé
		2	04/03/2024 08/03/2024	au 31/01/2024	fermé	fermé	fermé	ouvert *	ouvert *	fermé	ouvert
	Printemps	1	22/04/2024 26/04/2024	du 06/03/2024	ouvert *	ouvert *	ouvert *	fermé	fermé	ouvert *	fermé
		2	29/04/2024 03/05/2024	au 27/03/2024	fermé	fermé	fermé	ouvert *	ouvert *	fermé	ouvert
	Juliet		08/07/2024 02/08/2024	du 30/04/2024	ouvert *	ouvert *	ouvert *	ouvert *	ouvert *	fermé	Asso ASCI
	Été		05/08/2024 30/08/2024	au 26/05/2024	fermé	fermé	ouvert *	fermé	ouvert 4ème semaine *	ouvert *	Joyeux lutins

Saint Lyé Pour les accueils associatifs, les périodes d'ouverture sont soumises à confirmation des associations gestionnaires.

Ouvert * L'ouverture de nos accueils est soumise à un **minimum de 20 enfants inscrits**. En dessous de ce seuil, la communauté de communes de la Forêt se réserve le droit de ne pas ouvrir un accueil. Une solution alternative d'accueil vous sera proposée.

Communauté de communes de la Forêt / 15, rue du Mail Est - 45170 Neuville-aux-Bois / Secrétariat enfance : 02.38.91.86.08 - secretariat-enfance@cc-foret.fr

Monsieur Thierry Leguet indique qu'à l'avenir le calendrier pourrait être validé sur une année civile. Il rappelle que ce service a un franc succès, les effectifs ne cessent d'augmenter et les familles sont satisfaites de la qualité et de l'offre adaptée à leurs besoins.

Les membres du conseil communautaire approuvent ce calendrier d'ouverture complet des vacances 2023/2024.

Economie

10) Demande d'ouverture les dimanches en 2024

- ✓ Le Super U de Loury demande à la commune l'autorisation d'ouvrir 8 dimanches dans l'année 2024, les 26 mai, 1^{er} septembre, 24 novembre, 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 décembre.
- ✓ La FDL Chocolaterie à Neuville-aux-Bois demande à la commune l'autorisation d'ouvrir 5 dimanches dans l'année 2024, les 17 et 24 mars, et les 8, 15 et 22 décembre.

Conformément aux articles L3132-26 et R 3132-21 du code du travail, la Communauté de Communes de la Forêt doit émettre un avis sur ces demandes d'ouverture.

Le conseil communautaire émet à l'unanimité un avis favorable.

Affaires Diverses

Décisions Président :

- N°2023-16 : Solution d'hébergement pour la messagerie électronique. la société ATEM 6-8 place du Général Leclerc 45170 Neuville-aux-Bois pour la solution de messagerie. Le coût de fonctionnement s'élève à 1287.60

€ HT par an.

- N°2023-17 : SCP PERRONNET-LUCAS sise à Beaugency pour la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de viabilisation de 3 lots supplémentaires dans la zone d'activités économiques d'Aschères-le-Marché. Le coût de la prestation s'élève à 8% du montant des travaux soit 8 000 euros en phase d'estimation.
- N°2023-18 : SCP PERRONNET-LUCAS sise à Beaugency pour la mission de d'obtention du permis d'aménager pour la création de 3 lots sur la ZAE d'Aschères-le-Marché. Le coût de la prestation s'élève à 3 920 € HT.
- N°2023-19 : Travaux d'aménagement d'une kitchenette à l'accueil de loisirs à Neuville-aux-Bois. De retenir la société ACDC, 23 rue du Château à Aschères-le-Marché, pour la réalisation des travaux de plomberie. Le montant de la prestation s'élève à 2 181 € HT. De retenir la société Thierry PERCHE, 3 rue des Selliers à Neuville-aux-Bois, pour la réalisation des travaux de peinture. Le montant de la prestation s'élève à 2 000 € HT. De retenir la société LUDO isolation, 20 route du Pesty à Ingrannes, pour la réalisation des travaux d'isolation. Le montant de la prestation s'élève à 1 200.49 € HT. De retenir la société Confort Elec, 42bis rue Pierre Lebrun à Neuville-aux-Bois, pour la réalisation des travaux d'électricité. Le montant de la prestation s'élève à 1 062 € HT.
- N°2023-20 : vente à la commune de Neuville-aux-Bois un ordinateur avec logiciel pour un montant de 1 806 €.
- N°2023-21 : société A6TEM informatique à Neuville-aux-Bois pour l'acquisition et l'installation de cet équipement informatique. Le montant de cet investissement s'élève à 2 456.01 € HT.
- N°2023-22 : Entreprise Sogea Nord-Ouest TP - Agence d'Orléans 7 rue de la Forêt ZAC des Bicharderies 45404 Fleury-les-Aubrais, pour la démolition de la dalle existante et pour la réalisation de la nouvelle dalle. Le montant de la prestation s'élève à 13 944 € HT.

Décisions Bureau :

- N° 2023-07 : Société SUEZ pour le remplacement d'une cuve de stockage de chlorure ferrique sur la station d'épuration à Trainou. Coût 22 065,20 € HT.

- ✓ Monsieur Jacques Van Belle : *J'ai deux remarques. La première porte sur les problèmes rencontrés sur le service de transport collectif géré par la Région Centre Val de Loire. Pour les écoles primaires et le collège, il y a des retards réguliers de 30 minutes. Pour les transports vers Orléans, les usagers ne peuvent parfois pas monter dans le bus et se rendre à leur travail ou au lycée car les véhicules sont pleins. Un courrier de doléance a été envoyé l'année dernière mais est resté sans réponse. Je propose donc que la Communauté de Communes de la Forêt puisse saisir le Conseil Régional pour apporter une solution à ces dysfonctionnements.*

Monsieur Christophe Le Goff : *Nous avons également sollicité la Région pour adapter les horaires des cars le matin. La réponse a été qu'il n'y avait pas d'évolution possible.*

Monsieur Jacques Van Belle : *Ma deuxième remarque porte sur l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme. Je trouve que le service instructeur apporte une rigueur excessive dans l'analyse des demandes qui sont de plus en plus rejetées.*

Monsieur le Président : *Sur le premier point, nous allons prendre contact avec le Président du Conseil Régional pour solliciter une amélioration du service de transport collectif. Concernant le service instructeur, nous allons l'interroger pour connaître les raisons de cette situation.*

- ✓ Date des vœux :
 - 05 janvier, Communauté de Communes de la Forêt
 - 11 janvier, Vennecy
 - 12 janvier, Neuville-aux-Bois
 - 13 janvier, Rebréchien
 - 16 janvier, Aschères-le-Marché
 - 18 janvier, Trainou
 - 19 janvier, Loury
- ✓ Prochain conseil communautaire le 06 décembre à Villereau

La secrétaire de séance :
Mme Christine CHAMBLET

Le Président :
M. Jean-François DESCHAMPS

